

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 17/09/2018

Reçu en préfecture le 17/09/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180906-2018_76-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 septembre 2018

N° 2018-76

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	48
	Dont 9 procurations
Votes pour : 48	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	29 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (39) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, PETIT Maurice, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France

Titulaires absents non représentés (16) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, GISTAU Patrick, BESSONE Michel, MUR François, RIVIERE Alain, VIDALON Patricia, BAHEU Benoît, GAY Eric, CARMOUSE Catherine, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, VILLEGA Serge.

Procurations (9) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
BORDE Michel à DESCOUENS Bernard
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
SOLANA Michel à FINES Frédéric
DUBERNARD Alain à CARTAN Olivier
BAZERQUE Albert à ESTRADE Pierre
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
FOURTINE Didier à BECH Jean-Pierre

M. Bernard PUJOLLE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37),

OBJET : Création d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°88-631 du 06 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Considérant que les Directeurs Généraux des Services des établissements publics locaux peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité,

Monsieur le Président propose de créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, fixée à 15 % maximum du traitement brut de l'agent.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De créer une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction tel que proposé ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

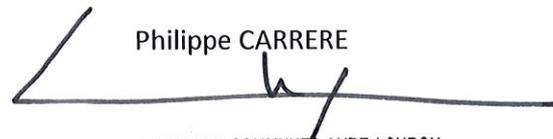
Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU